



Avenant à la convention précisant les modalités d'interventions sur le temps scolaire



Vu la Convention du passée

ENTRE :

La Ligue de l'Enseignement de la Dordogne

ET :

- l'école de, ci-après
dénommée l'école, représentée par Mme, Melle, M., directrice (teur).

Suite à la concertation en date du

entre

les intervenants bénévoles :

Mme, Melle, M..... Mme, Melle, M.....

Mme, Melle, M..... Mme, Melle, M.....

et

le (la) directeur (trice) de l'école accompagné(e) de l'équipe pédagogique

et

les coordinateurs départementaux du dispositif Lire et Faire lire

Monsieur Lassalvetat Gaël pour la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne

Il a été décidé de mettre en place le dispositif suivant :

NOM	Prénom	Jour d'intervention	Heure de début	Heure de fin	Nbre total d'enfts	Nbre de gpe(s)	Nbre d'enfts par gpe	Durée des interv.

Pour les interventions des bénévoles, la personne référente dans l'école est la (le) directrice (teur) ou à défaut Mme, Melle, M. :

En accord avec l'équipe pédagogique, les interventions se dérouleront dans

.....(lieu précis de l'intervention).

Elles débuteront leet se termineront à la fin de l'année scolaire

Fait à le

Pour la coordination départementale
Gaël Lassalvetat

Signature pour accord
du chef d'établissement